

2011-2978  
2012-04-26

GROUPE

4

HERBICIDE

## HERBICIDE FLAXMAX<sup>MD</sup>

POUR VENTE ET UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT

SOLUTION

Pour la suppression sélective de diverses mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)

### AGRICOLE

**GARANTIE :** Clopyralid (présent comme acide) ..... 50 g m.a./L  
MCPA (présent comme ester 2-éthylhexyl) .....280 g m.a./L

**NO. D'HOMOLOGATION 23993**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



**ATTENTION**

**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET :** 8 L à 454 L, Vrac

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

FLAXMAX est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS utiliser dans les serres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, la température, l'équipement d'application et les ajustements du pulvérisateur.

### Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

### Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

### Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (par exemple sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

### Zones tampons

Aucune zone tampon n'est requise pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche dans la direction du vent, en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Lin	1	1	1	1	4

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70%. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30%.

### Doses Maximales d'application et au nombre maximal d'applications

Catégorie d'utilisation	Dose maximale pour une seule d'application* (g e.a. de MCPA/ha)	Dose maximale cumulative par saison (g e.a. de MCPA/ha)	Nombre maximale d'applications par année
Lin	875	875	1

\*Ne pas dépasser le taux d'application énumérés dans le taux d'application de la présente section étiquette du produit.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

L'herbicide **FLAXMAX** doit être dilué dans l'eau et appliqué au moyen d'un équipement d'application terrestre pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges suivantes :

chardon des champs*	amarante à racine rouge
séneçon vulgaire	ansérine de Russie
pissenlit**	matricaire inodore (de 2 à 4 feuilles)
sagesse-des-chirurgiens**	bourse-à-pasteur **
kochia à balais (suppression) (de 2 à 4 feuilles)	renouée
chénopode blanc	tabouret des champs**
laiteron potager	sarrasin de Tartarie
laiteron des champs (parties épigées)	renouée liseron
tournesol spontané	moutarde des champs
colza spontané	

\*suppression toute la saison avec un certain potentiel d'une repousse à l'automne

\*\*rosettes de printemps seulement

## **DOSE D'APPLICATION**

### **1,5 L/ha**

Appliquer l'herbicide **FLAXMAX** à une dose de 1.5 L/ha pour l'élimination pour de faibles infestations chardon des champs\*, chénopode blanc, moutarde des champs, tournesol spontané et plantules au printemps (2 à 4 feuilles) de sagesse-des-chirurgiens, bourse à pasteur et tabouret des champs.

### **2,0 L/ha**

À une dose de 2,0 L/ha, les mauvaises herbes éliminées comprennent celles ci-dessus en plus des infestations moyenne à élevée de chardon des champs\*, séneçon vulgaire, pissenlit (rosette de printemps), kochia à balais (répression) (2 à 4 feuilles), laitron potager, laitron des champs (parties épigées), amarante à racine rouge, ansérine de Russie, matricaire inodore (2 à 4 feuilles), renouée, sarrasin de Tartarie, colza spontané et renouée liseron. Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide **FLAXMAX** sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis) et lorsque le chardon des champs est de 10 cm et plus, n'incluant pas le stade de bouton. Un temps frais ou sec peut nuire à la suppression.

### **LIN**

Appliquer sur le lin lorsque la culture a de 5 à 15 cm de hauteur. Une pulvérisation effectuée tôt réduira le risque de dommage à la culture. Appliquer l'herbicide **FLAXMAX** dans un volume de 100 à 150 L/ha de bouillie avec un équipement terrestre à une pression de 200 à 275 kPa. Pour obtenir un recouvrement optimal, utiliser des buses à jet plat penchées vers l'avant à un angle de 45°.

**NOTE :** Un certain retard dans la maturité et des dommages à la culture peuvent résulter de l'utilisation d'une dose élevée, cependant, aucune réduction de rendement potentielle ne sera habituellement plus importante que l'augmentation de rendement procurée par une meilleure suppression des mauvaises herbes.

## **PRÉPARATION DE LA BOUILLIE DE PULVÉRISATION**

Ajouter la moitié de la quantité nécessaire d'eau dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter en agitant la quantité requise d'herbicide **FLAXMAX**. Ajouter le reste de l'eau et poursuivre l'agitation au cours de la pulvérisation.

L'utilisation de buses à jet miroir ou en cône creux n'est pas recommandée en raison d'un recouvrement de la pulvérisation non uniforme et inapproprié. Garantir un recouvrement en profondeur et uniforme de toute la surface foliaire des mauvaises herbes ciblées.

**À NE PAS UTILISER POUR UNE APPLICATION AÉRIENNE.**

## **AVERTISSEMENTS**

**PLANTES SENSIBLES :** Ne pas appliquer l'herbicide **FLAXMAX** directement sur ou lui permettre d'entrer en contact avec le tournesol, les légumineuses, les cultures fruitières ou maraîchères, les fleurs ou autres plantes à feuilles larges désirées et prendre des précautions pour éviter que la bruine de pulvérisation dérive vers ces espèces.

**ROTATION DE CULTURE :** Les champs de lin traités avec l'herbicide **FLAXMAX** peuvent être semés avec du blé, de l'orge, de l'avoine, du seigle, du maïs, du lin, du canola, des betteraves à sucre, de la moutarde ou utilisés comme jachère d'été. **Ne pas semer d'autres cultures que celles énumérées précédemment pendant au moins une année complète suite au traitement.**

**ÉNONCÉ CONCERNANT LE PÂTURAGE :** Ne pas faire paître la culture traitée du lin 7 jours après l'application.

**CONDITIONS DE STRESS :** Lorsque les mauvaises herbes sont stressées en raison de la sécheresse, une inondation ou une période prolongée de températures chaudes ou froides (15°C ou moins), la suppression peut être moindre ou retardée tant que les mauvaises herbes ne seront pas en croissance active. Les échappés de mauvaises herbes ou un deuxième tallage peut survenir lors de périodes prolongées de conditions de stress ou un faible fertilité. **Ne pas effectuer des applications sur des mauvaises herbes qui sont en période de stress depuis plus de 20 jours en raison d'un manque d'humidité car une suppression insatisfaisante pourrait en résulter.**

## **RÉDUCTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION**

1. Utiliser des buses à grosses gouttelettes à basse pression (200 à 275 kPa).
2. Utiliser 100 à 200 L/ha de bouillie.
3. Pulvériser lorsque le vent souffle à 16 km/h ou moins.

**NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT :** L'équipement utilisé pour appliquer l'herbicide **FLAXMAX** ne devrait pas être employé pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans un nettoyage en profondeur.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Pour la gestion de la résistance, l'herbicide **FLAXMAX** fait partie du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **FLAXMAX** et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent

finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **FLAXMAX** ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

## PRÉCAUTIONS

### **NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU IRRITANT POUR LES YEUX**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler. Manipuler avec soin et mélanger seulement dans un contenant fermé. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré.
3. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
5. Les applicateurs doivent porter un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des bottes en caoutchouc et des gants résistants aux produits chimiques. Pendant le mélange, le chargement, la réparation et de nettoyage, ou lors de la manipulation du concentré, porter le mentionné ci-dessus l'équipement de protection et de l'habillement ainsi que des lunettes ou un écran facial et un tablier.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, enlever immédiatement et laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver dans l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
8. Ne pas appliquer dans des endroits où il peut y avoir du ruissellement ou de l'érosion.
9. Ne pas entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.
10. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

La décision de provoquer ou non le vomissement devrait être prise par le médecin traitant. Si un lavement est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Un danger provenant de l'aspiration par les poumons de solvants à base de pétrole doit être considéré quant à sa toxicité lorsqu'on vide l'estomac. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Fournir des soins de soutien. Le traitement est basé sur le jugement du médecin en fonction des signes symptômes du patient.

## **DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE :** Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas couper le contenant.

## **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer avec de la nourriture pour les humains et les animaux, semences ou fertilisants.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais (au-dessus de 5°C), sec et bien aéré ne comprenant pas de drain au niveau du plancher. Si le produit est gelé, ramener à la température ambiante et bien agiter avant d'utiliser.
4. Les herbicides devraient être entreposés ou expédiés séparément des autres pesticides pour éviter une contamination croisée.



## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**HERBICIDE FLAXMAX<sup>MD</sup>**

POUR VENTE ET UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT  
SOLUTION

Pour la suppression sélective de diverses mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)

**AGRICOLE**

**GARANTIE :** Clopyralid (présent comme acide) ..... 50 g m.a./L  
MCPA (présent comme ester 2-éthylhexyl) .....280 g m.a./L

**NO. D'HOMOLOGATION 23993****LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES****ATTENTION****POISON****IRRITANT POUR LES YEUX**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION****GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS****CONTENU NET : 8 L à 454 L, Vrac**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

FLAXMAX est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

### NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU IRRITANT POUR LES YEUX

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler. Manipuler avec soin et mélanger seulement dans un contenant fermé. Utiliser seulement dans un endroit bien aéré.
3. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
5. Les applicateurs doivent porter un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des bottes en caoutchouc et des gants résistants aux produits chimiques. Pendant le mélange, le chargement, la réparation et de nettoyage, ou lors de la manipulation du concentré, porter le mentionné ci-dessus l'équipement de protection et de l'habillement ainsi que des lunettes ou un écran facial et un tablier.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, enlever immédiatement et laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver dans l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
8. Ne pas appliquer dans des endroits où il peut y avoir du ruissellement ou de l'érosion.
9. Ne pas entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.
10. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

### Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

### Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (par exemple sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

La décision de provoquer ou non le vomissement devrait être prise par le médecin traitant. Si un lavement est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Un danger provenant de l'aspiration par les poumons de solvants à base de pétrole doit être considéré quant à sa toxicité lorsqu'on vide l'estomac. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Fournir des soins de soutien. Le traitement est basé sur le jugement du médecin en fonction des signes symptômes du patient.

## **DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE** : Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas couper le contenant.

## **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer avec de la nourriture pour les humains et les animaux, semences ou fertilisants.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais (au-dessus de 5°C), sec et bien aéré ne comprenant pas de drain au niveau du plancher. Si le produit est gelé, ramener à la température ambiante et bien agiter avant d'utiliser.
4. Les herbicides devraient être entreposés ou expédiés séparément des autres pesticides pour éviter une contamination croisée.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )